



**Ausonius
Éditions**

Ausonius Umr 5607 Cnrs - Université Bordeaux Montaigne

Normes générales

[mise à jour décembre 2016]

Dans le cadre de votre collaboration avec Ausonius Éditions, nous vous engageons vivement à prendre connaissance de ce document et à suivre ses recommandations. Nous ne souhaitons pas, par ces normes, contraindre excessivement les auteurs, mais nous insistons sur **l'uniformisation** et sur la cohérence d'un bout à l'autre de votre ouvrage, et cela dans le but de permettre une mise en page claire, harmonieuse et propre.

LE TEXTE

• **POUR INFORMATION**

1 page SAntiqua/SMediaevalia/SReceptorica = 4000 signes espaces compris

1 page Mémoires = 4900 signes espaces compris

[pour les autres collections, veuillez nous consulter editions.ausonius@u-bordeaux-montaigne.fr]

• Nous préconisons le rendu du texte en 2 dossiers :

– Le texte divisé par chapitre, dans un fichier différent y compris la bibliographie ; les notes repartiront chaque fois de 1. Les appels de figures seront insérés dans le texte sous la forme (fig. x). Les textes avec des illustrations intégrées seront refusés.

Ne pas oublier de fournir une page de titre mentionnant le titre de l'ouvrage, le(s) auteur(s) ou éditeurs scientifiques, partenaires financiers. Ainsi qu'une **page auteurs avec titulatures et emails de contact.** On rajoutera à cela une liste de **mots-clés** (entre 5 et 15)

– Les illustrations avec leur liste de légendes (Fig. x.)

Il est indispensable de joindre un exemplaire papier de l'ensemble (texte et illustrations).

•EN DÉTAIL

- Hiérarchie

À titre d'indication pour nous, la hiérarchie des titres devra être clairement notée (sur le fichier informatique ou sur la version papier), mais **sera retirée par la suite**.

Veillez ne pas dépasser 4 niveaux dans cette hiérarchie.

- Caractères spéciaux (grec compris)

On utilisera exclusivement une **police unicode**. Dans le cas de caractères rares, merci de les rendre identifiables sur la version papier.

- Notes

Pour les ouvrages modernes, on utilisera essentiellement le système des notes de bas de page et non pas celui des références dans le texte. La manière de citer sera dite "à l'américaine" (**Nom de l'auteur + date**).

Ex : Dupont *et al.*, éd. 1996.

Bryce & Zahle, éd. 1986. [dans le cas de deux auteurs, utiliser le &]

Dans le cas de sources anciennes, s'il s'agit de références courtes, il sera possible de les laisser entre parenthèses dans le texte. Ex. Comme le dit Tacite (*Ann.*, 13.49.1)

Cette possibilité pourra, sur souhait des auteurs, et après concertation avec l'éditeur, être adoptée aussi pour les auteurs modernes, **à condition qu'elles soient appliquées dans tout l'ouvrage y compris les collectifs**. Sinon la pratique courante reste celle de la note en bas de page. Ex. Un autre exemple de timbre renvoyant peut-être à un personnage d'origine italienne a été identifié sur le site de Saint-Bézard à Aspiran (Hérault) (n°19, 26) (Mauné *et al.* 2006, 179 ; Mauné & Carrato 2012, 30-31, fig. 9).

- et al.

Plus de deux auteurs, utiliser *et al.* pour les références courtes. Dans la bibliographie, merci de développer les noms de tous les auteurs.

Ex. en biblio : Gruat, P., Pailler, J.-M. et Schaad, D., dir. (2011) : *Les Rutènes. Du peuple à la cité, de l'indépendance à l'installation dans le cadre romaine (150 av. J.-C. - 100 ap. J.-C.)*, Actes du colloque de Rodez et Millau, 15-17 novembre 2007, Rodez et Millau, Aquitania Suppl. 25, Bordeaux.

Un article dans la même référence, en biblio : Mauné, S. et Trintignac, A. (2011) : "La poix des Gabales et des Rutènes. Une matière première vitale pour la viticulture de Narbonnaise centrale durant le Haut-Empire", in : Gruat *et al.*, dir. 2011, 431-459.

La même référence, en note : Gruat *et al.*, dir. 2011, 431-459.

- Prénom des auteurs

Pour les auteurs, mentionner la seule initiale du prénom.

- **Tiret**

Le tiret moyen sera utilisé dans le cas des incises dans la phrase (ex. Nous pouvons dire – mais c’est une supposition – que...) et pour marquer des paragraphes ou une liste.

Le tiret long — est utilisé dans nos bibliographies pour remplacer le nom d’un auteur déjà cité sur la ligne précédente.

Ex. Bouet, A. (2003) : “Les Santons et le commerce de la laine”, in : Sanchez, éd. 2003, 94.

— (2009) : *Les latrines dans les provinces gauloises, germaniques et alpines*, Gallia Suppl. 59, Paris.

- **Usage des guillemets**

On doit utiliser les guillemets anglais “ouvrant-fermant” et non les guillemets français «droits».

À l’intérieur d’une citation marquée par des guillemets, on optera pour ‘le guillemet simple’.

Ex. Feugère, M. (2008) : “Plaidoyer pour la ‘petite épigraphie’ : l’exemple de la cité de Béziers”, in : Häussler 2008, 139-154.

- **Majuscules**

•Elles doivent être accentuées : É, À ou Î.

- **Droit / italiques**

•cf., infra, supra, sq. (non sqq. précédé d’un espace), a fortiori, a priori, a contrario restent en caractères **droits**.

• *id.*, *ibid.*, *in fine*, *in extenso*, *et al.*, *passim*, *contra*, *s.u.* ... sont en **italiques**.

• Mettre *c.* (pour *circa*) pour une date incertaine. Il sera suivi d’un espace : *c.* 45

- **Numérotation**

•Les dates avant Jésus-Christ : 42 **a.C.** (sans espace entre le point du a et le C).

Les dates après Jésus-Christ : 75 **p.C.** (sans espace entre le point du p et le C).

•Pour les siècles, on mettra le chiffre romain en petites capitales : III^e s., I^{er} s.

Le mot **siècle** sera **abrégé** dans le cas uniquement de l’indication de date (III^e s. a.C.). Il ne le sera pas dans le cours du texte (ex. durant le III^e siècle).

•Répéter la **totalité des chiffres** pour les pages et les dates : ex. 22-23 et non 22-3 ; 1982-1983 et non 1982-83.

- Index

Les index doivent être écrits sous Word.

Pas de colonnes. Pas de tableaux.

Les auteurs et leurs œuvres doivent être cités en entier.

Pour l'index des sources, sautez une ligne après chaque entrée (auteurs, œuvres, référence) et mettez une seule tabulation entre la référence citée et le renvoi aux pages. Les renvois à des notes de bas de page seront cités sur le modèle **Numéro de page + n. X**, sans virgule. Les renvois à une page et les notes de celles-ci seront cités sur le modèle **Numéro de page et n. X**. Voir exemples suivants :

Ex.

Appien

Guerre Mithridatique

2.54 23 n. 11

Dion Cassius

Histoire romaine

37.7a 142 n. 178

I. Magnesia

16 368 n. 39

88a 58 et n. 225-226

LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

•**Abréviations usuelles** : chaque discipline utilise des abréviations spécifiques pour les archives ou les recueils de sources publiées. Il est inutile de les faire figurer dans la bibliographie. Pour le domaine de l'Antiquité, on utilisera les abréviations de l'*Année philologique*. http://www.annee-philologique.com/files/sigles_fr.pdf

•**Abréviations particulières** : en revanche, il peut arriver qu'il soit nécessaire d'utiliser des abréviations spécifiques pour un recueil qui n'a pas d'abréviation usuelle (catalogue d'expo, ouvrages très souvent cités...) : on les fera figurer en tête de la bibliographie, sous le titre *Abréviations particulières*.

Ex. *AFEAF 14 (1993)* : Cliquet, D., Remy-Watté, M., Guichard, V., éd., *Les Celtes en Normandie : les rites funéraires en Gaule (III^e-I^{er} siècle av. J.-C.)*, Actes du 14^e colloque de l'AFEAF (Évreux, mai 1990), RAO Suppl. 6.

et donc

Pion, P. et Guichard, V. (1993) : "Tombe et nécropoles en France et au Luxembourg entre le III^e s. et le I^{er} s. av. J.-C.. Essai d'inventaire", in : *AFEAF 14 1993*, 175-200.

•**Abréviations d'auteurs anciens** : ces abréviations comporteront au moins 3 lettres. Quand cela est possible, nous nous référons aux abréviations proposées par le dictionnaire *Liddell-Scott-Jones* pour le grec, de l'*Oxford Classical Dictionary* pour le latin. Quand cela n'est pas possible (abréviation inexistante, abréviation trop courte, œuvres rares...), il est demandé aux auteurs d'utiliser des **abréviations claires**

qui devront être appliquées dans tout l'ouvrage y compris dans le cas d'ouvrages collectifs.

Les numéros des livres, chapitres, paragraphes sont notés en chiffres arabes sans espace. Il n'y a pas de virgule entre le nom de l'auteur et le numéro de la référence (ex. **Liv. 20.3.2**). Si le titre de l'œuvre est précisé, il figure entre virgules (ex. **Suet., Tib., 4.1**).

• **Référence d'inscriptions** : On citera le corpus, puis *exceptionnellement* les pages dans le cas où la chose est absolument nécessaire (chiffre précédé de "p."), puis *après virgule* le chiffre correspondant au numéro d'inscription (sans n°), enfin les indications de lignes après "l." En cas d'ambiguïté, indiquer le numéro de l'inscription sous la forme suivante : n°

Pour les *IK*, on présentera de la manière suivante : **IK, 21.1-Stratonikeia, 27**. On préférera d'ordinaire les chiffres arabes aux chiffres romains, sauf pour le *CIL* ou les *IG* : **CIL, XIII, 1256**.

Pour les *ILS*, préférer l'abréviation : **D. pour Dessau (D. 5210)**.

Les abréviations de **corpus** et de **recueils épigraphiques** seront celles du *Guide de l'épigraphiste*.

•éd., dir.

On se reportera à la page de titre de l'ouvrage pour choisir la mention éd. ou dir. L'auteur est seul responsable des références bibliographiques, il en va notamment de la distinction entre éd., dir., coll.

Ed. (sans accent) et hrsg. ne seront acceptés que **dans une bibliographie (et non une référence)** dans la langue correspondante. **On n'utilisera jamais eds.**

•Lieux d'édition

Si l'article est en français, on respectera les normes typographiques françaises et les lieux d'édition en français (ex. **éd., Londres, Rome ...**) ; une bibliographie **en langue étrangère** suivra les normes de typographie ainsi que le nom du lieu d'édition dans la langue de l'article (ex. **ed., London, Roma...**).

Deux lieux d'édition seront séparés par un - sans espace.

• Maisons d'édition

Elles **ne doivent pas** figurer dans les bibliographies.

• Pages

Dans une référence bibliographique, abrégée ou non, on ne met pas le p. de page.

Ex. **Kagan 1987, 24-25**.

En revanche,

Vaz Pinto 1997, 117-125, et tout particulièrement p. 118.

...à la fin des années 1970 (*ibid.*, p. 35).

CAS

•Principes généraux

Ex. Dupont, D., Durand, J., Tran, N. et Martin, A., éd. (1996) : *Les exemples de présentation*, Bordeaux.

Kornemann, E. (1933) : *RE*, 16, s.u. Municipium, col. 570-638.

Bryce, T. R. et Zahle, J., éd. (1986): *The Lycians*, I, Copenhague.

•Citation à l'intérieur d'un collectif

Pour les ouvrages collectifs souvent cités, voir *Abréviations particulières*, p. 4.

Ex. Carradice, I., éd. (1987) : *Coinage and Administration in the Athenian and Persian Empires*, BAR Int. Series 343.

Kagan, J. H. (1987) : "The Decadrachm Hoard : Chronology and Consequences", in : Carradice, éd. 1987, 21-37.

Bats, M., Bertucchi, G., Congès, G. et Treziny, H., éd. (1992) : *Marseille grecque et la Gaule, Actes du colloque international d'histoire et d'archéologie et du V^e congrès archéologique de Gaule méridionale, 18-23 novembre 1990, Marseille, Études massaliètes 3*, Gap.

Brun, J.-P. (1993) : "La discrimination entre les installations oléicoles et vinicoles", in : Amouretti & Brun 1993, 511-537.

•Citation de traduction ou réédition tardives

Placer la date de première publication entre crochets droits et ordonner la référence ainsi :

Ex. Rostovtzeff, M. I. [1926] (1988) : *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, trad. fr. d'après la 2^e édition anglaise de 1957 [1^{ère} éd. Oxford], Paris.

Weber, M. [1909] (1998) : *Économie et société dans l'Antiquité*, précédé de *Les causes sociales du déclin de la civilisation antique* [trad. fr. d'après la 3^e éd. allemande], Paris.

Dans la note de bas de page mettre :

Weber [1909] 1998.

•Revue

Les revues seront citées en italiques, suivi d'une virgule puis de la tomaisson en chiffre arabe.

Ex.

de Pury-Gysel, A. (2007) : "Le verre d'époque romaine (I^{er}-IV^e siècles p.C.) et un vase en cristal de roche provenant des fouilles de la Place Camille-Jullian à Bordeaux", *Aquitania*, 23, 57-101.

Dasen, V. (2003) : "Les amulettes d'enfants dans le monde gréco-romain", *Latomus*, 62, 275-289.

Brun, J.-P. et Laubenheimer, F., éd. (2001) : "La viticulture en Gaule", *Gallia*, 58, Paris.

•Collections

Les collections seront citées en droit, sans virgule entre le nom et la tomaiison. Les suppléments de revue, la Carte archéologique de la Gaule sont considérés comme des collections et suivront donc leurs normes.

Ex.

Scripta Antiqua 25

Gallia Suppl. 6

Rebourg, A. (1994) : *Saône-et-Loire*, CAG 71/4, Paris. [ici en note, on citera : **Rebourg 1994**]

Favory, F. et Fiches, J.-L., dir. (1994) : *Les campagnes de la France méditerranéenne dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge ; études microrégionales*, DAM 42, Paris.

•Colloques :

Les colloques seront citées en italiques, à la suite du titre du volume, après une virgule, avec la mention du lieu et de la date entre virgules.

Ex. Bertrand, I., Duval, A., Gomez de Soto, J. et Maguer, P., éd. (2009) : *Les Gaulois entre Loire et Dordogne*, tome 1, *Actes du XXXI^e colloque international de l'AFEAF, 17-20 mai 2007, Chauvigny*, Mémoire 34, Chauvigny.

Besombes, P.-A. (2005) : "Les ateliers de Nîmes et de Lyon sont-ils des ateliers militaires ?", in : *XIII Congreso Internacional de Numismática, Madrid-2003*, Madrid, 975-977.

•Rapports

Les **rapports de fouilles archéologiques** seront cités comme suit : titre officiel de l'opération, type de rapport, prescripteur.

Ex. Chuniaud, K. et Sireix, C., éd. (2006) : *Cours du Chapeau Rouge, Aquitaine, Gironde - Bordeaux parkings*, vol. 1, RFO, INRAP Grand Sud-Ouest.

Guillaume, M. (1998) : *La villa de Saint-Ariès, petite chronique rurale antique*, DFS de fouille de sauvetage urgent, Aix-en-Provence.

Les **travaux universitaires** seront cités en minuscule, suivi du nom de l'université et son lieu. Ex.

Lepetz, S. (1995) : *L'animal dans la société gallo-romaine de la France du Nord*, thèse de doctorat, université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.

– *et al.*

Voir p. 2

– **Prénom des auteurs**

Voir p. 2

CITATION D'UN DOCUMENT ÉLECTRONIQUE

En français, le document le plus complet est disponible à l'Université Laval (Québec). Les auteurs reprennent toutes les règles de base de citation en fonction d'une typologie des documents sur le web, du courrier personnel à la base de données. Nous nous référerons à cette norme.

Ex.

Couvin, F., Linger-Riquier, S., Robert, G. et Roy, G. (2015) : “Des occupations laténiennes sur le plateau de Champeigne tourangelle, communes d'Athée-sur-Cher et de Truyes (Indre-et-Loire)”, *RACF* [En ligne], Tome 54 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2015, consulté le 29 novembre 2016. URL : <http://racf.revues.org/2262>

Leach, A. (2011) : *Department store to launch Indian sourcing centre* [En ligne], mis en ligne en 2011, consulté le 30 avril 2015. URL : <http://www.supplymanagement.com/news/2011/department-store-to-launch-indian-sourcing-centre>

Library of Congress. *Citing Electronic Resources* [En ligne], mis en ligne 8 août 2006, consulté le 13 octobre 2009. URL : <http://lcweb2.loc.gov/ammem/ndlpedu/start/cite/index.html>

Dans la bibliographie :

•Rassembler d'abord, dans un paragraphe distinct, les références aux sources éditées, puis présenter dans un autre paragraphe les titres de la bibliographie.

•Pour la présentation des sources éditées, ordonner la référence ainsi : nom de l'éditeur, initiales du prénom, mention "éd.", année d'édition entre parenthèses, deux points, titre, collection, lieu d'édition. Préciser par des guillemets et les numéros de pagination lorsque l'édition est extraite d'une revue ou d'un collectif. Ex.

Brutails, J.-A., éd. (1897) : *Le cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux*, Bordeaux.

Lacave-Laplagne-Barris, C., éd. (1899) : *Cartulaire noir du chapitre de l'église métropolitaine d'Auch*, dans *Archives Historiques de la Gascogne*, 2^e série, fasc. 3, Paris-Auch.

Ravier, J. et Cursente, B., éd. (2005) : *Le cartulaire de Bigorre (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris.

Nortier, É., éd. (1986) : "Documents transcrits à la fin du Beatus", in : *Saint-Sever, millénaire de l'abbaye, Colloque international, 25, 26, 27 mai 1985*, Mont-de-Marsan, 109-126.

•"éd." étant réservé à l'édition de sources, les recueils d'articles dirigés par un ou plusieurs responsables éditoriaux sont signalés par "dir.". Ex.

Aurell, M et Tonnerre, N. Y., dir. (2006) : *Plantagenêts et Capétiens : confrontations et héritages, Actes du colloque international tenu à Poitiers et Fontevraud, les 13, 14 et 15 mai 2004*, Turnhout.

•Dans le cas d'une édition de source dont l'auteur est identifié, ordonner comme suit : auteur, mention "éd.", nom de l'éditeur, initiales du prénom, année d'édition entre parenthèses, deux points, titre en italiques, collection, lieu d'édition. Ex.

Bertran de Born, éd. Gouiran G. (1985) : *L'Amour et la Guerre. L'œuvre de Bertran de Born*, Aix-en-Provence.

Aimoin, éd. Bautier, R.H., Labory, G., Bautier, A.-M. et Dufour, J. (2004) : "Vie d'Abbon, abbé de Fleury, Vita et passio Sancti Abboni", *L'abbaye de Fleury en l'an Mil*, Coll. Sources d'histoire médiévale, Paris.

•Comme pour une référence bibliographique, signaler la première édition par les crochets droits avant la réédition. Ex.

Bédier, J., éd. [1922] (1947) : *La chanson de Roland*, Paris.

Dans les notes de bas de page :

•Présenter comme suit : nom de l'éditeur, année, tome, numéro d'acte, ou numéro de page (sans p.).

Brutails, éd. 1897, n° 7.

Bertran de Born, éd. Gouiran 1985, t. I, 64.

Aimoin, éd. Bautier *et al.* 2004, 32.

Bédier, éd. [1922] 1947, 43.

• Dans les notes de bas de page, les références aux articles, ouvrages et catalogues seront abrégées en respectant les règles suivantes :

En général, les titres d'articles et de livres, autres que les catalogues, sont abrégés d'après le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. Ex.

R. Ashton, "The Beginning of Bronze Coinage in Karia and Lykia", *NC*, 166, 2006, p. 1-14, sera présenté sous la forme *Ashton 2006, p. 1-14*.

G. Le Rider, *Le monnayage d'argent et d'or de Philippe II, frappé en Macédoine de 359 à 294*, Paris, 1977, sera abrégé *Le Rider 1977*.

Si deux publications d'un même auteur sont de la même année, il suffit d'ajouter une lettre prise dans l'ordre de l'alphabet pour distinguer un titre de l'autre. Ainsi écrit-on *Kinns 1986a* et *Kinns 1986b*.

Pour leur part, les références aux catalogues de vente doivent contenir, dans l'ordre et dans la mesure du possible, le nom de la maison de vente (entre parenthèses), la ville où elle a son siège, le numéro et (entre parenthèses) la date de la vente, le numéro de la monnaie citée. On s'inspirera pour cela des deux modèles suivants :

J. Hirsch (München), 13 (15 mai 1905), n° 253.

Numismatik Lanz (München), 117 (24 nov. 2003), n° 312.

• Dans le cas des ventes électroniques, les rubriques à renseigner restent dans l'ensemble les mêmes que pour les ventes papier, la mention "Electronic Auction" en plus, comme dans :

Classical Numismatic Group, Electronic Auctions (Lancaster and London), 215 (29 juil. 2009), n° 138.

Afin de ne pas alourdir inutilement les notes de bas de page, il est conseillé d'utiliser des abréviations pour désigner certaines collections de référence. La liste ci-après en donne quelques-unes parmi les plus courantes et précise la manière dont les informations doivent être exposées.

Catalogue of the Greek Coins in the British Museum, Londres. Abréviations : *BMC* suivi nom de la région d'émission (*BMC, Mysia ; BMC, Ionia*).

Coin Hoards, Londres. Abréviations : *CH* suivi de la tomaison (*CH II*).

Coins of the Roman Empire in the British Museum. Abréviations : *BMC Roman Coins* ou *BMCR* suivi de la tomaison (*BMC Roman Coins III* ou *BMCR III*).

The Roman Imperial Coinage, Londres. Abréviations : *RIC* suivi de la tomaison (*RIC IV.1 ; RIC VIII*).

Roman Provincial Coinage, Londres et Paris. Abréviations : *RPC* suivi de la tomaison (*RPC I ; RPC VII.1*).

Sylloge Nummorum Graecorum. Abréviations : *SNG* suivi du nom de la collection, voire de la région d'émission (*SNG von Aulock, n° 2512 ; SNG München, Karien, n° 210*).

Les numéros des exemplaires publiés dans les catalogues sont donnés après l'abréviation "n°" afin d'éviter toute confusion avec une pagination éventuelle. Si une monnaie paraît dans un article ou un ouvrage autre qu'un catalogue, sa place sera indiquée d'après la page correspondante, voire son numéro d'identification. Ainsi écrira-t-on "p. 150", voire "p. 150.18", si la pièce à laquelle renvoie ces références se trouve simplement à la page 150 ou au numéro 18 de la page 150.

• Dans la bibliographie générale, articles et ouvrages sont présentés selon les règles en vigueur présentées ci-dessus. Les abréviations des titres des revues sont celles de l'*Année Philologique* ou, à défaut, de la *Revue Numismatique* et, comme complément, de la *Numismatic Chronicle*. Quelques titres, en particulier les exemplaires de la *Sylloge Nummorum Graecorum*, doivent être présentés d'après les exemples suivants :

Sylloge Nummorum Graecorum — Deutschland : *Sammlung von Aulock*, 19 fasc., Berlin, 1957-1981.

Sylloge Nummorum Graecorum — Finland : *The Erkki Keckman Collection in the Skopbank*, Helsinki, I : Karia, Helsinki, 1994.

Sylloge Nummorum Graecorum — Great-Britain, XII : *The Hunterian Museum University of Glasgow*, 1, Roman Provincial Coins. Spain-Kingdoms of Asia Minor, Oxford, 2004.

De leur côté, les catalogues sont regroupés dans une rubrique intitulée "catalogues de vente" et dans l'ordre alphabétique des maisons de vente.



Les illustrations

- **Petit format** : *Scripta Mediævalia, Scripta Antiqua, Scripta Receptorica* 17 x 24 cm.

Pavé de texte : 13,5 x 20 cm.

- **Grand format** : *Mémoires* (22 x 28).

Pavé de texte : 17,6 x 22,5 cm. Tolérance pour illustrations : 19 x 25 cm

“Les tableaux et figures (telles que photographies, croquis, schémas, graphiques, diagrammes et cartes) joints à un article ne doivent être composés que de documents caractéristiques, capables de faciliter la compréhension du texte ou d’apporter des informations difficilement exprimables par d’autres moyens. Réciproquement les résultats présentés dans les tableaux, graphiques, diagrammes ne doivent pas être répétés sans raison dans le texte. Les tableaux eux-mêmes ne doivent pas faire double emploi avec les graphiques et diagrammes” (Extrait de la norme AFNOR NFZ 41003, chap. 7.)

Les illustrations seront fournies **au format TIFF, Illustrator EPS ou PDF**. Les documents en couleur devront être en **CMJN** (cyan, magenta, jaune, noir) et non en RVB (noir, vert, bleu), y compris pour le format illustrator [voir Fichier/mode colorimétrique/CMJN].

Merci de nous livrer une impression au format désiré.

Le titre de la légende ne doit pas figurer sur l’illustration, mais sur une liste avec les numéros correspondants dans un fichier Word. Voir p. 1

Intégrer dans le texte les appels aux figures sous la forme : (fig. + espace + numéro). “Illust.” ou “carte” ne seront acceptés. Voir p. 1

•La couleur

Le trait de contour doit être 100 % noir et de taille 0,25 pt.

Les grisés ne pourront pas aller en dessous de 0,15 pt au risque de ne pas être clairement visible au moment de l’impression finale.

•Les plans

Ils sont rendus soit sur un support papier très propre, que nous scannerons, soit sous Adobe Illustrator, en deux versions dont l’une devra comporter des polices vectorisées (privilégiez des polices classique

Arial, Times, Helvetica). Merci de nous fournir les calques liés.

Vérifiez que le nord et l'échelle soient indiqués ; que la taille des caractères est harmonieuse et suffisamment claire, même en cas de réduction.

•Les tableaux et diagrammes

Nous n'acceptons dorénavant que les **tableaux sous Word** ; merci de convertir les fichiers Excel sous ce logiciel et de nous fournir un tirage papier afin de voir son rendu (trait, grisé...).

Ils peuvent alors être intégrés à votre fichier texte.

DROITS D'IMAGE

Dans la légende, vous aurez indiqué le numéro de l'objet se rapportant à la planche, son numéro d'inventaire complet, le lieu de dépôt et l'origine du dessin (nom du dessinateur, ou d'après telle publication...).

Tous les documents publiés y compris celui de la couverture doivent être libres de droit. L'auteur se charge, si nécessaire, de s'acquitter de ces droits, afin d'être parfaitement en règle.

Ex. Fig. 1. "Comment ceulx de Bordeaux se rendirent au roy et apporterent les clefz", 12 juin 1451. Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, c. 1484 (BnF, départ. des Manuscrits, ms français, 5054, fol. 126).

Ausonius Éditions
UMR-5607
CNRS / Université Bordeaux Montaigne



.....
Maison de l'Archéologie
8, esplanade des Antilles
F - 33607 Pessac cédex

.....
Tél. 33 (0)5 57 12 45 60 - Fax 33 (0)5 57 12 45 59

editions.ausonius@u-bordeaux-montaigne.fr - <http://ausoniuseditions.u-bordeaux-montaigne.fr>